



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-11

Séance du 26 Janvier 2024

Date de convocation : 22/01/2024 L'an 2024, le 26 Janvier à 9h30, le Conseil  
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,  
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni  
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17

Pouvoirs : 4/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme  
DARIES ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ; M.  
MUSSARD ; M. FLEISH ; Mme MAUDUIT ; Mme LEVAVASSEUR.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; M. GARNAUD à M. FLEISCH ;  
M. OREAL à Mme CABANNE et Mme SERRA à Mme  
LEVAVASSEUR.

Était absente excusée : Mme BECARD.

**Tome 1 - N°24-11 - OBJET : Décisions d'aides financières prises dans le cadre de la  
Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) du mois de décembre 2023.**

Madame la Vice-Présidente présente les différentes décisions qui ont été prises dans le  
cadre de la Commission de Politique Sociale du Logement (CPSL) du mois de décembre  
2023.

	<i>Parc public</i>	<i>Parc privé</i>	TOTAL CPSL	Pour rappel, en n-1
Jun 2023	4 366,39 €	226,74 €	4 593,13 €	5 027,95 €
Juillet 2023	6 130,46 €	2 640,14 €	8 770,60 €	7 511,17 €
Septembre 2023	10 894,78 €	1 547 €	12 441,78 €	10 041,50 €
Octobre 2023	4 361,71 €	916,31 €	5 278,02 €	10 117,78 €
Novembre 2023	6 309,22 €	2 173 €	8 482,22 €	11 732,32 €
Décembre 2023	9 630,88 €	4 721,99 €	14 352,87 €	5 246,99 €
<b>Total Année 2023</b>	<b>79 762,81 €</b>	<b>20 640,98 €</b>	<b>100 403,79 €</b>	<b>74 617,37 €</b>

On constate, entre 2022 et 2023, une augmentation de 34 % du montant des aides allouées. Sur la période 2019-2023, cette augmentation est de 210 % (de 32 352 € à 100 403 €).

Madame la Vice-Présidente demande aux administrateurs d'entériner les décisions de la Commission de Politique Sociale du Logement du mois de décembre 2023, pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
La Vice-Présidente,

  
Rachel MOUSSOUNI

